

SI VOUS DÉPOSEZ PLAINTE

Le dépôt de plainte est un droit et cela ne peut pas vous être refusé ou conditionné à des pièces justificatives.

Vous pouvez déposer plainte :

- Dans n'importe quel commissariat de Police ou brigade de Gendarmerie
- En écrivant au Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance
1, place de la République — 41000 Blois
- Quelle que soit la forme de violences
(y compris les violences qui ne se voient pas)
- Avec ou sans certificat médical

Vous pouvez demander, auprès de la Police ou de la Gendarmerie, à être reçue et accompagnée par l'intervenante sociale.

SI VOUS QUITTEZ LE DOMICILE

Mariée ou pas, avec ou sans enfants, vous avez le droit de partir à tout moment. Faites-vous accompagner dans cette démarche. Prévoyez un sac d'urgence (vêtements, documents officiels et autres documents importants, éléments de preuve, copie du dépôt de plainte, certificats médicaux ...)

Pour bénéficier d'un accompagnement social, contactez le service social de votre territoire :

Conseil Départemental de Loir-et-Cher
02 54 58 41 41 / www.cg41.fr
ou
Le CCAS de votre commune

**POUR ÊTRE HEBERGÉE
EN URGENCE
TÉLÉPHONEZ AU
115**

SI VOUS DEVEZ VOUS FAIRE SOIGNER

Service d'urgence du Centre Hospitalier de Blois
Mail Pierre Charlot, Blois – 02 54 55 66 33

**Centre de planification et d'éducation familiale
Centre d'accueil des victimes d'agressions sexuelles**
Mail Pierre Charlot, Blois – 02 54 55 62 75

Service d'urgence du Centre Hospitalier de Vendôme
98, rue Poterie, Vendôme – 02 54 23 33 33

Service d'urgence du Centre Hospitalier de Romorantin-Lanthenay
96, rue des Capucins, Romorantin-Lanthenay – 02 54 88 33 00

Votre médecin traitant ou tout autre médecin

Pensez à faire établir un certificat médical, il constituera un élément de preuve très utile en cas de procédure judiciaire.



**VOS CONTACTS
DANS LE LOIR-ET-CHER**

**VIOLENCES
CONTRE LES FEMMES
LA LOI VOUS PROTÈGE**

Face aux violences, libérons la parole
stop-violences-femmes.gouv.fr

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919
* Appel anonyme et gratuit.

SI VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES : PARLEZ-EN

POUR ÊTRE ÉCOUTÉE, INFORMÉE, ACCOMPAGNÉE...

Pour être accompagnée dans vos démarches, écoutée, pour bénéficier d'un soutien psychologique, de conseils juridiques, pour préparer votre départ du domicile conjugal...

NUMÉROS D'URGENCE
POLICE, GENDARMERIE 17
SAMU 15
POMPIERS 18
VIOLENCES FEMMES INFOS
3919

Violences conjugales
(physiques, psychologiques, harcèlement ...)
Violences sexuelles / Viols
Mariage forcé
Traite / Prostitution
Polygamie
Mutilations sexuelles féminines
Violences au travail

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

du lundi au vendredi de 9h à 17h
10, allée Jean Amrouche — 41000 Blois
(permanence à Vendôme, Romorantin et Salbris)
02 54 42 17 39 / cidff41@orange.fr

ACCUEIL DE JOUR ARTÉMISIA

du lundi au vendredi
de 10h à 16h
28, rue des Écoles — 41000 Blois
02 54 74 04 44 / numéro d'urgence : 06 20 88 47 53
mfpf.41@wanadoo.fr

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL

du lundi au vendredi de 9h à 17h
28, rue des Écoles — 41000 Blois
(permanence à Vendôme et Romorantin)
02 54 74 33 41
mfpf.41@wanadoo.fr

ASSOCIATION D'ACCUEIL, DE SOUTIEN ET DE LUTTE CONTRE LES DÉTRESSES (ASLD)

du lundi au vendredi de 9h à 17h
49, rue Dumont d'Urville — 41000 Blois
06 75 43 40 05 / 06 71 12 02 48
referentviolence-asld@orange.fr

ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES (AV41)

du lundi au jeudi de 9h à 16h30
vendredi : permanence téléphonique de 9h à 15h
Bureau d'Aide aux Victimes au TGI : mardi et mercredi de 13h30 à 18h
3, place Bernard Lorjou — 41000 Blois
(permanence à Vendôme et Romorantin)
02 54 33 39 63 / av41@orange.fr